

# « A livres perchés »

## 9<sup>e</sup> CONCOURS DE NOUVELLES : REGLEMENT

### Article 1 :

Dans le cadre de l'événement « A livres perchés », un concours de nouvelles est organisé par les deux associations : « La Marelle » et « Le comité des fêtes ».

### Article 2 :

Ce concours est ouvert à tous. La participation est gratuite.

### Article 3 :

Les nouvelles devront parvenir impérativement avant le 31 juillet 2019 inclus par mail à l'adresse électronique suivante : [concours.nouvelles.lardier@gmail.com](mailto:concours.nouvelles.lardier@gmail.com)

Pour les personnes ne disposant pas de mail, elles devront être envoyées à « A livres perchés », Concours de nouvelles, Association la Marelle, Mairie, 05110 Lardier et Valença, avant la même date (le cachet de la poste faisant foi). Le présent règlement est disponible sur le site internet [www.alivresperches.com](http://www.alivresperches.com)

### Article 4 :

Trois catégories de nouvelles seront primées selon les âges des participants:

- Catégorie « enfants » : pour les moins de 12 ans (nés après le 1<sup>er</sup> août 2007 inclus)
- Catégorie « jeunes » pour les 12-17 ans (nés entre le 1<sup>er</sup> août 2001 inclus et le 31 juillet 2007 inclus)
- Catégorie « adultes » pour les plus de 18 ans (nés avant le 31 juillet 2001 inclus).

### Article 5 :

Chaque nouvelle commencera par l'incipit correspondant à la catégorie dans laquelle concourt l'auteur.

## CATEGORIE ENFANTS

Rien ne prédisposait cette journée à un évènement pareil. Pas un changement d'air, pas un signal du vent, pas une variation de la couleur de l'eau, pas un frémissement de la terre, pas même un comportement inhabituel des animaux... rien ! Le ciel était d'un bleu sans fond, le soleil d'une brillance parfaite, et les ombres glissaient sur le sol au fil des heures : longues d'abord, plantées dans des restes de nuit, puis se rétrécissant pour finir en bordures au pied des êtres et des choses.

C'est arrivé à peu près à l'heure de midi. La vie s'écoulait, paisible, dans son ronron ordinaire, quand tout à coup...

## CATEGORIES JEUNES ET ADULTES

Il n'était pas loin de onze heures du soir lorsque j'ai aperçu les deux ombres. J'avais un peu lu après le repas, sur la table de la cuisine et en revenant dans le salon pour ajouter deux bûches sur le feu, j'ai jeté distraitemment un coup d'œil à travers les vitres. Si la pièce avait été éclairée, je n'aurais absolument rien vu à l'extérieur. Seules les flammes jetaient quelques clartés mouvantes sur les murs et au plafond. Mes mains en visière, j'ai collé mon front contre la vitre. Deux ombres venaient de traverser la cour et disparaissaient derrière la masse noire du hangar. Deux silhouettes humaines. Mon ventre s'est soulevé...

**Article 6:**

Chaque participant devra remplir une fiche séparée d'inscription au concours de nouvelles qui permettra de pouvoir le primer et de garantir son anonymat auprès du jury (voir ci-dessous).

**Article 7:**

Pour la catégorie « enfants », la nouvelle se composera de 1 à 4 pages. La nouvelle peut être manuscrite.

Pour la catégorie « jeunes », la nouvelle se composera de 2 à 8 pages. Elle sera dactylographiée. Les participants doivent écrire sur des formats A4 en caractère « Times new roman », corps 12.

Pour la catégorie « adultes », la nouvelle présentée comprendra de 4 à 10 pages. La nouvelle sera dactylographiée. Les participants doivent écrire sur des formats A4 en caractère « Times new roman », corps 12.

Les concurrents régleront leur traitement de texte avec un interligne de 1,5.

Aucun élément permettant d'identifier le candidat ne devra apparaître sur les nouvelles. Tous les textes ne répondant pas strictement à ces critères seront disqualifiés avant d'être présentés au jury.

L'incipit n'est pas inclus dans le nombre de pages.

**Article 8 :**

Les textes seront inédits et écrits en français. Ils ne peuvent avoir reçu d'autre prix. Chaque concurrent ne peut envoyer qu'une nouvelle.

**Article 9 :**

Un jury composé par les organisateurs du concours se réunira afin de sélectionner les nouvelles primées.

Les trois meilleures nouvelles dans les trois catégories seront primées.

Les prix seront décernés au cours de « Lardier à livres perchés », entre le 31 août et le 1er septembre 2019.

**Article 10 :**

Aux termes du concours, les concurrents pourront être sollicités pour autoriser la reproduction de leurs œuvres à des fins de promotion du concours, ...

Les concurrents autorisent la reproduction des textes primés pendant 1 an (y compris dans le recueil de nouvelles), la citation de leur nom ou de leur pseudonyme. Les meilleures nouvelles seront imprimées et plastifiées, et disposées à Lardier-et-Valença le 1er septembre 2019 dans des endroits publics et pourront être lues par les visiteurs de la manifestation.

La publication des résultats s'effectuera sur le site [www.alivresperches.com](http://www.alivresperches.com) après la remise des prix. Les nouvelles primées seront publiées sur ce site.

**Article 11 :**

Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

**Fiche d'inscription**  
**à joindre impérativement à la nouvelle**  
**et à présenter sur une feuille à part**

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

**CODE POSTAL :**

**VILLE :**

**NATIONALITE :**

**TELEPHONE :**

**COURRIEL :**

**DATE DE NAISSANCE :**

**TITRE DE LA NOUVELLE :**

**NUMERO DE CODE (réservé à l'organisateur) :**

**CATEGORIE :**